

Pour le parent à la recherche de son enfant enlevé par l'autre parent

En cas d'urgence, COMPOSEZ LE 911.

PREMIÈRES ÉTAPES — À FAIRE IMMÉDIATEMENT

Cette liste de contrôle vous aidera à rassembler toute l'information utile aux corps policiers.

1. Tentez de joindre l'autre parent ou votre enfant. Vérifiez bien si l'un ou l'autre n'a pas communiqué avec vous, passez en revue tous les messages laissés dans votre boîte de courriels, votre boîte vocale et les messages reçus via tout autre système de communication dont vous disposez. Composez tous les numéros de téléphone connus pour joindre votre enfant et l'autre parent. Prenez note de toutes vos conversations et de tous vos messages reçus. Si vous n'avez reçu aucun message, notez-le également, de même que tous les faits qui se sont produits depuis que la communication s'est détériorée entre vous et l'autre parent.
 - Téléphonnez à votre service de police et complétez un formulaire de déclaration de disparition d'une personne/d'un enfant.
2. Si les faits suivants s'appliquent, assurez-vous d'en faire mention lors de votre appel aux policiers. Dites-les :
 - Si les passeports ont disparus;
 - Si votre ex-partenaire a déjà menacé de maltraiter ou d'enlever votre enfant;
 - Si votre ex-partenaire a déjà été violent ou souffert de troubles mentaux;
 - Si votre enfant a des problèmes de santé exigeant une attention particulière;
 - Si votre enfant risque d'être emmené et retenu à l'extérieur de la province ou du Canada;
 - Si tout a disparu (par exemple: tous les effets de votre enfant, tous les meubles de votre ex-partenaire, etc.).



3. Ayez en main votre ordonnance de garde (si vous en possédez une — ne vous inquiétez pas si vous n'en avez pas), les numéros d'identification de votre enfant (par exemple, certificat de naissance, passeport, etc.), la fiche descriptive de votre enfant et du parent ravisseur.

Transmettez cette information avec franchise et aplomb aux officiers de police.

Prenez soin d'obtenir de l'officier de police les informations suivantes :

- Votre numéro de dossier ou de rapport de police;
- Le nom de l'officier de police qui a rédigé le rapport;
- Le numéro de téléphone qui vous permettra de faire le suivi auprès de ce policier.

- a) Un agent de police viendra sans doute vous rencontrer pour obtenir plus d'informations.
- b) Si aucun policier ne vient vous rencontrer, rendez-vous au poste le plus près en ayant en main toute l'information de première et de seconde importance (liste plus bas) dont vous disposez.
- c) Demandez au policier s'il vous autorise à téléphoner aux membres de la famille du parent ravisseur pour vérifier s'ils ont des informations. Sachez qu'en certaines circonstances, ce sont les policiers qui doivent faire ces appels.

4. Si vous croyez que l'autre parent pourrait emmener et retenir votre enfant à l'extérieur du pays, contactez les agents du programme *Nos enfants disparus*, chapeauté par la Gendarmerie Royale du Canada (GRC); ces derniers pourront en aviser l'Agence des services frontaliers du Canada, les Affaires étrangères du Canada et le NCMEC (*National Center for Missing & Exploited Children* des États-Unis). Si possible, demandez à l'officier de police de communiquer avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour vérifier si votre enfant et/ou le ravisseur éventuel ont fait un voyage récemment, ce qui permettrait aux policiers d'obtenir et de vérifier, par la même occasion, le numéro de plaque d'immatriculation du suspect. Enfin, contactez les agents de Passeport Canada, dites-leur vos inquiétudes et discutez des différents moyens mis à votre disposition pour faire un signalement sur le passeport de votre enfant ou pour empêcher qu'un nouveau passeport ne soit émis en son nom.

Pour en savoir davantage, visitez notre site missingkids.ca/parentalabduction/whattodo/flags.

En attendant l'arrivée du policier...

RASSEMBLEZ L'INFORMATION DE PREMIÈRE IMPORTANCE

1. Ayez en main une photographie récente* et une fiche descriptive détaillée de votre enfant.

Photo récente <input type="checkbox"/>
Couleur des yeux :
Couleur des cheveux :
Taille :
Poids :
Vêtements portés par l'enfant la dernière fois qu'on l'a aperçu :
Autres caractéristiques physiques (par ex.: appareil dentaire, lunettes, piercings, tatouages, cicatrices, marques, etc.) :
Lieu où votre enfant fut aperçu la dernière fois :

*Si vous n'avez aucune photographie récente de votre enfant, l'organisme *Enfantsportésdisparus.ca* peut tenter d'obtenir sa plus récente photographie scolaire par le biais de *Lifetouch*.



2. Ayez en main une photographie récente et une fiche descriptive détaillée du parent ravisseur.

Photo récente <input type="checkbox"/>
Couleur des yeux :
Couleur des cheveux :
Taille :
Poids :
Vêtements portés par le parent ravisseur la dernière fois qu'on l'a aperçu :
Autres caractéristiques physiques (par ex.: appareil dentaire, lunettes, piercings, tatouages, cicatrices, marques, etc.) :
Lieu où le parent ravisseur fut aperçu la dernière fois :

3. **Examinez** attentivement la maison et la chambre de votre enfant; faites-le tour et voyez s'il ne manque rien. Le cas échéant, dressez une liste de tous les objets manquants et remettez cette liste aux policiers. Si rien ne manque, prenez soin également d'en informer l'officier de police. Mais surtout, n'oubliez pas : il est très important de **ne toucher à rien et de ne rien déplacer** avant l'arrivée du policier responsable du dossier.
4. Votre enfant détient-il un passeport? Le parent et l'enfant sont-ils partis avec ou sans ce passeport?

RASSEMBLEZ L'INFORMATION DE SECONDE IMPORTANCE

1. Dressez une liste des numéros de téléphone et des adresses des parents, amis et associés d'affaires du parent ravisseur, au pays comme à l'étranger.
2. Existe-t-il d'autres documents pouvant identifier le parent ravisseur et l'enfant? Rassemblez toute information que vous possédez les concernant, y compris leurs numéros de passeport, de permis de conduire, d'assurance sociale, de cartes de crédit et de comptes bancaires.
3. Demandez aux policiers s'ils comptent examiner l'ordinateur de votre enfant et/ou celui de la famille; assurez-vous que personne n'utilise vos ordinateurs avant que les policiers ne puissent les examiner. Le seul fait d'utiliser un ordinateur peut, dans certains cas, détruire des preuves précieuses.
4. Utilisez un ordinateur autre que celui de votre enfant ou de la famille pour faire une recherche sur les pages de votre enfant, dans ses comptes de réseaux sociaux (par exemple Facebook^{MD}, Twitter^{MD}, MySpace^{MD}, etc.) afin de vérifier ses plus récentes activités en ligne. Si vous ne savez comment vous y prendre, demandez l'aide du personnel de notre organisme Enfantsportésdisparus.ca qui sera peut-être en mesure de vous guider.

Si vous savez comment vérifier les pages de votre enfant inscrit à des réseaux sociaux, notez les informations suivantes :

Nom d'utilisateur de Facebook :	Mot de passe :
Nom d'utilisateur de Twitter :	Mot de passe :
Nom d'utilisateur de MySpace :	Mot de passe :
Adresse électronique (1) :	Mot de passe :
Adresse électronique (2) :	Mot de passe :
Numéro de téléphone cellulaire :	Fournisseur :

Si vous ignorez quels sont les noms d'utilisateur et les mots de passe de votre enfant, le service de police peut sans doute utiliser d'autres méthodes pour avoir accès à ses comptes, obtenir de l'information et vérifier ses activités en ligne.

- 5.** Utilisez un ordinateur autre que celui de votre enfant ou de la famille pour faire une recherche sur les pages du parent ravisseur, dans ses comptes de réseaux sociaux (par exemple Facebook^{MD}, Twitter^{MD}, MySpace^{MD}, etc.) afin de vérifier ses plus récentes activités en ligne. Si vous ne savez comment vous y prendre, demandez l'aide du personnel de notre organisme Enfantsportésdisparus.ca qui sera peut-être en mesure de vous guider.

Si vous savez comment vérifier les pages de votre enfant inscrit à des réseaux sociaux, notez les informations suivantes :

Nom d'utilisateur de Facebook :	Mot de passe :
Nom d'utilisateur de Twitter :	Mot de passe :
Nom d'utilisateur de MySpace :	Mot de passe :
(Autre) :	Mot de passe :
(Autre) :	Mot de passe :
Adresse électronique :	Mot de passe :
Numéro de téléphone cellulaire :	Fournisseur :

Si vous ignorez quels sont les noms d'utilisateur et les mots de passe du parent ravisseur, le service de police peut sans doute utiliser d'autres méthodes pour avoir accès à ses comptes, obtenir de l'information et vérifier ses activités en ligne.

- 6.** Avez-vous accès aux comptes bancaires de votre enfant? Si oui, vérifiez ses dernières transactions.
- 7.** Passez en revue les relevés de vos comptes téléphoniques (résidentiels et cellulaires) et des afficheurs téléphoniques afin de repérer les numéros qui vous sont inconnus; transmettez cette information au service de police.

COMMUNIQUEZ AVEC L'ENTOURAGE

Vous devez réagir le plus rapidement possible afin d'obtenir des indices et des renseignements utiles qui pourraient accélérer le retour de votre enfant à la maison. Demandez sans hésiter l'aide de la famille et des amis pour recueillir sans délai cette information.

1. Si votre enfant possède une double nationalité, communiquez avec le bureau de l'ambassade de l'autre pays et assurez-vous qu'on ne délivre pas de passeport étranger à votre enfant.
2. Communiquez avec la famille du parent ravisseur et vérifiez si elle détient quelque information (à la condition, toutefois, que le service de police vous ait autorisé à le faire, dans un premier temps).
3. Contactez l'employeur du parent ravisseur, son propriétaire, ses amis.
4. Communiquez avec la direction de l'école de votre enfant, sa garderie, ses amies, les lieux qu'il aime fréquenter de même que les hôpitaux, vérifiez si on a vu votre enfant ou si ce dernier les a contactés.
5. Selon l'âge de votre enfant, communiquez avec son employeur ou les organismes où il fait du bénévolat et vérifiez si on l'a vu ou si on a entendu parler de lui.
6. Demandez aux amis de votre enfant et aux amis du parent ravisseur de vous fournir tout numéro de téléphone pouvant vous être utile pour mener vos recherches et retrouver votre enfant disparu.

Après avoir discuté avec l'officier de police...

RENDEZ-VOUS SUR LES LIEUX

Dressez la liste des lieux les plus fréquentés par votre enfant et le parent ravisseur, dans votre quartier. Demandez à une personne de confiance de s'y rendre afin de vérifier s'ils s'y trouvent ou si quelqu'un aurait vu votre enfant. Donnez à cette personne de confiance des photos et des fiches descriptives de votre enfant; voyez ensemble s'il est pertinent de laisser ces documents à chaque endroit visité, dans l'éventualité où votre enfant s'y présenterait. Si vous considérez qu'il pourrait être nuisible d'afficher publiquement la photo et la description de votre enfant, songez à demander aux propriétaires des lieux visités d'afficher vos documents uniquement dans un bureau à l'écart et réservé au personnel, pour en limiter l'accès.

EXAMINEZ LES PROCÉDURES CIVILES DISPONIBLES

1. Contactez un avocat en droit de la famille pour étudier vos ententes de garde en vigueur et examiner les mesures que vous pouvez prendre. **Si vous n'avez aucune ordonnance de garde, votre grande priorité est de vous en procurer une.**
2. Si vous croyez que votre enfant a été emmené dans un pays étranger, communiquez avec l'Autorité centrale de votre province et demandez de déposer une demande de retour d'enfant en vertu de la Convention de La Haye.

SERVEZ-VOUS DU TÉLÉPHONE

1. Utilisez la feuille de suivis téléphoniques ci-jointe pour noter tous les appels entrants. Gardez un carnet de note, près du téléphone, pour y inscrire toutes autres informations pertinentes : par exemple les messages de soutien, les coordonnées de gens importants, vos pensées, vos inquiétudes, etc. N'oubliez surtout pas de noter également le nom des personnes qui devraient normalement téléphoner chez vous... mais qui *ne le font pas*.
2. Assurez-vous d'avoir toujours quelqu'un pour prendre les appels. L'idéal serait de confier cette tâche à un ami proche ou à un membre de la famille. Certains appels pourraient provenir de gens mal intentionnés ou qui cherchent à profiter de la situation. Avant d'agir à partir de renseignements qu'on vous transmet, prenez conseil auprès des policiers.
3. Téléphonnez ensuite à notre organisme Enfantsportésdisparus.ca, en composant le 1 866 543-8477 ou complétez notre formulaire UN ENFANT EST DISPARU sur notre site enfantsportésdisparus.ca.

Si votre enfant a été localisé...

LISTE DE CONTRÔLE — PROCESSUS DE RÉUNIFICATION PARENT-ENFANT

1. Soyez préparé : songez à votre réaction lorsqu'on vous apprendra que votre enfant a été localisé. Au moment des retrouvailles, il est très important que votre premier geste envers l'enfant en soit un de soutien et d'inquiétude, non de colère et de frustration. Au besoin, demandez l'aide d'autres personnes pour vous soutenir (par exemple, un agent de l'organisme Enfantsportésdisparus.ca, une travailleuse sociale, un psychologue pour enfants, un officier de police, etc.)

- 2.** Si votre enfant entre en communication avec vous, surtout restez calme; demandez-lui gentiment de vous dire où il se trouve. Votre ex-conjoint ou ex-partenaire est peut-être à l'écoute ou tout près de l'enfant. Il est essentiel de dire à votre enfant que vous l'aimez, qu'il vous manque et que vous voulez qu'il rentre à la maison.
- 3.** Si votre enfant rentre tout bonnement à la maison, contactez la police et l'organisme Enfantsportésdisparus.ca pour les aviser. La police et Enfantsportésdisparus.ca peuvent vous aider à bien vivre les retrouvailles parent-enfant.

Si votre enfant est localisé, demandez à notre organisme Enfantsportésdisparus.ca de vous mettre en contact avec d'importantes ressources d'aide et de soutien. Gardez à l'esprit, également, que le programme fédéral Nos enfants disparus chapeaute un programme de transport et de réunion des familles qui, dans certains cas, peut défrayer les coûts de transport d'enfants enlevés et de parents qui en ont la garde. Pour en savoir davantage sur le programme de transport et de réunion des familles et pour connaître les critères d'admissibilité, visitez : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/omc-ned/travel-voyage-fra.htm>.



